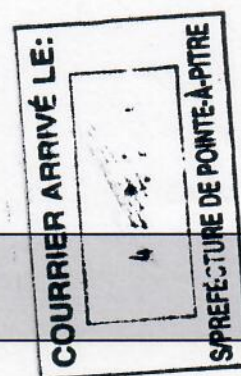




COMMUNE DE PORT-LOUIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affectation de la DETR 2021

Délibération N°PLV 21-04-25

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 01^{er} avril 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur le Maire.

24 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie- Louise
M. MAZEPPA Max	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MEKEL Alexina	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel

5 élus étaient absents excusés :

Mme MAYEKO Gina	M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. LAUJIN Dominique
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	

4 élus étaient représentés :

- Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- M. EDWIGE Charly représenté par M. ARTHEIN Victor

Madame Marie-Louise COLLETIN, 6^{ème} adjointe au maire, expose :

La ville a été destinataire le 18 mars 2021, du rapport de solidité du bâtiment Service Technique établi par le bureau de contrôle SOCOTEC.

Ce rapport permet de comprendre les nombreux dégâts constatés sur ce bâtiment, et la préconisation est sans appel, l'ampleur des travaux à prévoir commande de ne pas envisager de réhabilitation.

Le projet de relocation des services techniques est donc plus que jamais d'actualité. Or, en cohérence avec la réorganisation des services et la mise en place de procédures plus rigoureuses, il convient de bâtir un véritable centre technique permettant de regrouper les services, les moyens techniques et logistiques (engins, véhicules, matériels, outils, ...). Le foyer rural du bourg présente toutes les caractéristiques permettant d'y envisager un centre technique municipal. Ceci est d'autant plus vrai que les activités ont vocation à migrer au niveau de pôle culturel.

Il est proposé au conseil d'affecter la subvention DETR 2021 à la réhabilitation du foyer rural du bourg (au titre de la création et rénovation des bâtiments et équipements des collectivités).

Le coût d'objectif visé est 350 000 € et le taux de subvention escompté est de 80%.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de solidité du bâtiment Service Technique établi par le bureau de contrôle SOCOTEC en date du 18 mars 2021 ;

Considérant les caractéristiques du foyer rural permettant d'envisager un centre technique municipal ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à la majorité (7 absentions) :

DECIDE

Article 1 : D'Approuver l'affectation de la DETR 2021 à la réhabilitation du foyer rural du bourg,

Article 2 : De Valider le plan de financement suivant :

- Commune : 70 000 €
- DETR 2021 : 280 000 €
- TOTAL : 350 000 €

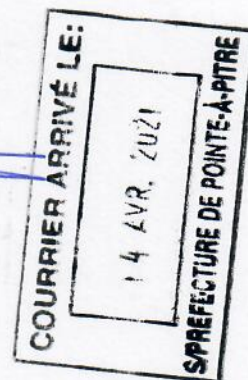
Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme

Port-Louis, le 07 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 14/04/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.